

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 28 mai 2026

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **19**
Qui ont pris part à la délibération **17**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le VINGT-HUIT MAI à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire.

Vote

Pour **17**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 15
Fabien CABROLIER, Didier CARLES, Sylvain CARLES, Alain CAZALS, Hélia CERVEAU, Agathe DELEBARRE, Stéphanie DELTOR, Nathalie GELY, Isabelle HOCHART, David JOURDON, Didier LAURENS, Antoine MALRAISON, Joan MEGRET, Jean-Philippe MOULIN, Léon THEBAULT-MAVIEL.

Date de la convocation

21/05/2026

Absents excusés : 4 (dont 2 pouvoirs)

Date d'affichage

25/05/2026

Laurence DALBIN, a donné pouvoir à Agathe DELEBARRE, Corinne MAVIEL, a donné pouvoir à Antoine MALRAISON, Christophe DEGOY, absent excusé, Frédéric MONTEILLET, absent excusé.

Secrétaire de séance : Isabelle HOCHART

Délibération n° 2026/06/049 – Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'aux termes de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire de la Commune et de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants doit être constituée par la Direction Départementale des Finances Publiques, sur proposition du conseil municipal.

Il convient de proposer une liste de 24 personnes susceptibles de devenir commissaire titulaire ou suppléant.

Monsieur le Maire propose les noms suivants :

Bruno SELAS	Fabien CABROLIER	David JOURDON
Laurence DALBIN	Isabelle HOCHART	Hélia CERVEAU
Jérôme FRANQUES	Didier CARLES	Nathalie GELY
Mathieu CRONE	Corinne MAVIEL	Virginie GRANIER
Didier LAURENS	Frédéric MONTEILLET	Alain CAZALS
Jacqueline MARTY	Katy PEGUES	Joan MEGRET
Sylvie RIBAS	Stéphanie DELTORT	Sylvain CARLES
Rémy ALBERT	Tatiana RODRIGUES	Jean-Philippe MOULIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de transmettre les noms indiqués dans la présente à la M. le Directeur Départemental des Finances Publiques qui sera chargé de désigner les membres de la CCID sur cette base.
- autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à la bonne exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire,

Après transmission par voie dématérialisée

En Préfecture le :

Publication le :

Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL

Pour extrait conforme,

Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL

Accusé de réception en préfecture

012-211201389-20260528-202606_049-DE

Reçu le 29/05/2026